



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 23 MAI 2019 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 33
absents représentés : 15
absents : 6

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois du mois de mai à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 15 mai 2019 s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Anne-Marie DAUGA, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Valérie GELEDAN, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN Christine TOULAN-ARRONDEAU, Françoise TROCCARD.

Absents représentés :

M. Francis BETBEDER est suppléé par Mme Nathalie VALENTIN, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Nelly BÉTAILLE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, M. Benoît DARETS a donné pouvoir à Mme Christine TOULAN-ARRONDEAU, M. Fabrice DATCHARRY a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, M. Éric KERROUCHE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à Mme Françoise TROCCARD, M. Francis LAPÉBIE a donné pouvoir à Mme Nathalie VALENTIN, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à Mme Aline MARCHAND, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Jean-Louis VILLENAVE a donné pouvoir à M. Michel DESTENAVE.

Absents : Mesdames Christine GAYON, Nathalie CASTETS, Catherine COLL, Nathalie DECOUX, Christine JAURY-CHAMALBIDE, Chantal JOURAVLEFF.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel LAUSSU.

OBJET : VOIRIE - PPI 2015-2020 - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA PLAGE À VIEUX-BOUCAU LES BAINS - APPROBATION DU PROJET D'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude SAUBION

Par délibération du 22 mars 2018, le conseil communautaire a approuvé le plan de financement et la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Vieux-Boucau, pour l'opération de réaménagement de l'avenue de la plage.

Pour mémoire, le projet prévoyait l'aménagement d'une voie verte, la sécurisation du carrefour avec l'avenue de Gao et la création de traversées sécurisées pour les circulations piétonnes et de la voie verte. Le montant global estimatif des travaux s'élevait à 102 273,60 € TTC, dont 85 228,00 € HT de dépenses identifiées éligibles au titre du PPI voirie et correspondant aux études et travaux d'aménagement de compétence communautaire.

La voie verte de l'avenue de la plage étant inscrite au schéma directeur de liaisons douces depuis 2011, les travaux liés à cet aménagement relèvent de la compétence liaisons douces de la Communauté de communes.

Ainsi, les travaux d'aménagement de l'avenue de la plage, dont le montant global estimatif est de 157 960,45 € TTC, correspondent à hauteur de 76 599,66 € TTC à la compétence liaisons douces de MACS et à hauteur de 48 567,40 € TTC à la compétence voirie de MACS.

Les travaux de compétence voirie MACS ont donc évolué, en passant de 85 228,00 € HT à 40 472,83 € HT. Les travaux hors compétence sont estimés à 32 793,40 € TTC, englobant les nouvelles demandes de la commune relatives notamment à la création de murets de soutènement en bois de type berlinoise.

La définition des participations financières de MACS et de la commune de Vieux-Boucau doit en conséquence être modifiée comme suit :

Total des dépenses éligibles HT	40 472,83 €
TVA	8 094,57 €
Total des dépenses TTC	48 567,40 €
Fonds de concours communal HT	20 236,42 €
Financement MACS y compris la TVA	28 330,98 €
Total financement	48 567,40 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5214-16-V et L. 1111-10 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, notamment l'article 7.3 relatif à la compétence en matière de création, aménagement et entretien de la voirie ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 4 décembre 2014 portant adoption du règlement d'intervention pour le versement de fonds de concours solidaires ;

VU le plan pluriannuel d'investissement voirie (PPI) 2015-2020 et le règlement financier des opérations de voirie inscrites dans le PPI 2015-2020 approuvés par délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017 et 6 décembre 2018 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 29 novembre 2016, 14 décembre 2017, 28 juin 2018, 28 septembre 2018 et 6 décembre 2018 portant ajustements du plan pluriannuel d'investissement voirie 2015-2020 et du règlement financier correspondant ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 22 mars 2018 approuvant les travaux de réaménagement l'avenue de la plage à Vieux-Boucau et la convention relative au versement du fonds de concours communal ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Vieux-Boucau en date du 14 mars 2018 approuvant les travaux de réaménagement de l'avenue de la plage et autorisant la signature de la convention fixant la participation financière de la commune à 42 614,00 € HT, dans la limite d'une augmentation de 10 % ;

VU la convention relative au versement d'un fonds de concours communal pour les travaux de réaménagement de l'avenue de la plage à Vieux-Boucau signée le 6 avril 2018 entre la Communauté de communes et la commune ;

CONSIDÉRANT que la voie verte de l'avenue de la plage à Vieux-Boucau est inscrite au schéma directeur de liaison douces de la Communauté de communes et relève, à ce titre, de la compétence liaisons douces de MACS ;

CONSIDÉRANT que cette circonstance a des incidences sur le plan de financement prévisionnel et la répartition des participations financières entre la Communauté de communes et la commune de Vieux-Boucau, tels que définis dans la convention de versement du fonds de concours communal signée le 6 avril 2018 ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention de versement du fonds de concours communal signée le 6 avril 2018 entre la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud et la commune de Vieux-Boucau pour les travaux de réaménagement de l'avenue de la plage,
- de prendre acte que la participation de la commune de Vieux-Boucau, au titre du le fonds de concours communal, est portée à un montant prévisionnel de 20 236,42 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet d'avenant n° 1, tel qu'annexé à la présente, ainsi que tout document ou acte se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 23 mai 2019

 Le président,
Pierre Froustey

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA PLAGE
À VIEUX-BOUCAU LES BAINS

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS VOIRIE

ENTRE LES SOUSSIGNÉES

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, représentée par son Président, Monsieur Pierre FROUSTEY, Allée des Camélias, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, dûment habilité par une délibération en date du, ci-après désignée sous le terme « MACS »,

d'une part,

ET

La commune de Vieux-Boucau, représentée par, agissant en qualité de, dûment habilité(e) par une délibération du conseil municipal en date du, ci-après dénommée « la commune »,

d'autre part,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5214-16-V et L. 1111-10 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, notamment l'article 7.3 relatif à la compétence en matière de création, aménagement et entretien de la voirie ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 4 décembre 2014 portant adoption du règlement d'intervention pour le versement de fonds de concours solidaires ;

VU le plan pluriannuel d'investissement voirie (PPI) 2015-2020 et le règlement financier des opérations de voirie inscrites dans le PPI 2015-2020 approuvés par délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017 et 6 décembre 2018 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 29 novembre 2016, 14 décembre 2017, 28 juin 2018, 28 septembre 2018 et 6 décembre 2018 portant ajustements du plan pluriannuel d'investissement voirie 2015-2020 et du règlement financier correspondant ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 22 mars 2018 approuvant les travaux de réaménagement de l'avenue de la plage à Vieux-Boucau et la convention relative au versement du fonds de concours communal ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Vieux-Boucau en date du 14 mars 2018 approuvant les travaux de réaménagement de l'avenue de la plage et autorisant la signature de la convention fixant la participation financière de la commune à 42 614,00 € HT, dans la limite d'une augmentation de 10 % ;

VU la convention relative au versement d'un fonds de concours communal pour les travaux de réaménagement de l'avenue de la plage à Vieux-Boucau signée le 6 avril 2018 entre la Communauté de communes et la commune ;

CONSIDÉRANT que la voie verte de l'avenue de la plage à Vieux-Boucau est inscrite au schéma directeur de liaison douce de la Communauté de communes et relève, à ce titre, de la compétence liaisons douces de MACS ;

CONSIDÉRANT que cette circonstance a des incidences sur le plan de financement prévisionnel et la répartition des participations financières entre la Communauté de communes et la commune de Vieux-Boucau, tels que définis dans la convention de versement du fonds de concours communal signée le 6 avril 2018 ;

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Préambule

Par délibération du 22 mars 2018, le conseil communautaire a approuvé le plan de financement et la convention de partenariat entre la communauté de communes et la commune de Vieux-Boucau, pour l'opération de réaménagement de l'avenue de la plage.

Pour mémoire, le projet prévoyait l'aménagement d'une voie verte, la sécurisation du carrefour avec l'avenue de Gao et la création de traversées sécurisées pour les circulations piétonnes et de la voie verte. Le montant global estimatif des travaux s'élevait à 102 273,60 € TTC, dont 85 228,00 € HT de dépenses identifiées éligibles au titre du PPI voirie et correspondant aux études et travaux d'aménagement de compétence communautaire.

La voie verte de l'avenue de la plage étant inscrite au schéma directeur de liaisons douces depuis 2011, les travaux liés à cet aménagement relèvent de la compétence liaisons douces de la Communauté de communes.

Ainsi, les travaux d'aménagement de l'avenue de la plage, dont le montant global estimatif est de 157 960,45 € TTC, correspondent à hauteur de 76 599,66 € TTC à la compétence liaisons douces de MACS et à hauteur de 48 567,40 € TTC à la compétence voirie de MACS.

Les travaux de compétence voirie MACS ont donc évolué, en passant de 85 228,00 € HT à 40 472,83 € HT. Les travaux hors compétence sont estimés à 32 793,40 € TTC, englobant les nouvelles demandes de la commune relatives notamment à la création de murets de soutènement en bois de type berlinoise.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant global de l'opération d'aménagement et les participations financières respectives de la Communauté de communes et de la commune définies dans le cadre de la convention initiale.

ARTICLE 2 - PLAN DE FINANCEMENT ET MONTANT DU FONDS DE CONCOURS MODIFIÉS

Le nouveau montant global de cette opération de travaux s'élève à 157 960,45 € TTC et la définition des participations financières de MACS et de la commune est modifiée comme suit :

Total des dépenses éligibles HT	40 472,83 €
TVA	8 094,57 €
Total des dépenses TTC	48 567,40 €
Fonds de concours communal HT	20 236,42 €
Financement MACS y compris la TVA	28 330,98 €
Total financement	48 567,40 €

La participation financière définitive de la commune sera arrêtée par référence au montant réel des dépenses, dans la limite d'une augmentation de 10 % par rapport au plan de financement ci-dessus.

ARTICLE 3 - STIPULATIONS FINALES

Les stipulations de la convention de versement du fonds de concours communal pour l'opération de réaménagement précitée signée le 1^{er} mars 2018 demeurent en vigueur entre les parties, dès lors qu'elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

**FICHE D'INTERVENTION PRÉVISIONNELLE DES PRESTATIONS
HORS COMPÉTENCE MACS
dans le cadre de transfert temporaire de maîtrise
d'ouvrage**

N° Comptable de l'opération MACS : 4581 19 23

Commune : VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS

N° Ordre : 3

Rue ou voie : Avenue de la Plage

Opération : Réaménagement de l'avenue de la Plage

Opération

Détail de l'opération :

Aménagement d'une voie verte le long de l'avenue de la plage afin de sécuriser les déplacements doux et sécurisation du carrefour avenue de Gao / avenue de la Plage.

Coût estimatif prévisionnel de l'opération en TTC : 157 960,45 €

Date prévisionnelle de réalisation : Printemps 2018

Hors compétence

Détail des prestations hors compétence :

Mise à l'accotement d'affleurant de réseaux

Mise en place de terre végétale pour embellissement

Création réseau pluvial

Mise en place d'un soutènement type berlinoise et démolition de l'ancienne

Coût estimatif prévisionnel des prestations hors compétence en TTC : 32 793,40 €

Le (date)	Pour autorisation de transfert de maîtrise d'ouvrage et de validation d'engagement des travaux. Le (date)
Pour la communauté de communes,	Pour la commune,

ESTIMATION PREVISIONNELLE - Accord cadre VRD

Travaux d'entretien et d'aménagement des voiries, voies vertes, ZAE,
ouvrages et réseaux de compétences ou de maîtrise d'ouvrage communautaire

TRANCHE FERME

N° de Prix	Désignation des travaux	U.	QTE.	P.U.	TOTAL H.T.	Répartition financière		
						Compétence	Hors Compétence	VOIE VERTE
VRD						MACS	Commune	MACS
B Préparations, terrassements, remblaiement et graves								
201	Piquetage et implantation	M²	1435	0,56	803,60	803,60		
202	Plan de recollement	F	1	563,98	563,98	563,98		
203a	Signalisation et sécurité - chantier 50 001 à 75 000 €HT	F	1	845,98	845,98	845,98		
203b1	Location de feux tricolores	J	10	45,12	451,20			451,20
204	Décapage et préparation du terrain	M²	652	2,80	1 825,60			1 825,60
205a	Abattage et dessouchage d'arbres < à 0,50 m de diamètre	U	1	112,80	112,80			112,80
208	Mise à niveau des accotements	ML	617	2,10	1 295,70			1 295,70
209b	Terrassement de la chaussée sur 0,35m	M²	62	6,77	419,74			419,74
215	Terre végétale	M³	100	30,00	3 000,00			3 000,00
218	Sciage de chaussée	MI	22	5,08	111,76			111,76
TOTAL LOCATIONS					9 430,36	2 213,56		7 216,80
C Travaux de voirie								
302a	Grave 0/60 tonnage <100T	T	39	24,82	967,98			967,98
303a	Grave 0/31,5 sous chaussée	T	19	24,82	471,58			471,58
303b	Grave 0/20 pour reprofilage sous trottoirs	T	308	27,07	8 337,56			8 337,56
304b	Rabotage de chaussée sur toute la largeur	M²	206	5,30	1 091,80	1 091,80		
306	Imprégnation sur fondation	M²	1522	1,80	2 739,60			2 739,60
314b	Béton bitumineux 0/6 mis en œuvre au mini-finiisseur	T	142	144,30	20 490,60			20 490,60
315a	Béton bitumineux 0/10 tonnage < 200 T	T	80	98,39	7 871,20	7 871,20		
315d1	Plus-value pour granulat tons clairs BB 0/10	m²	183	15,74	2 880,42	2 880,42		
317	Plus-value sur les prix 315 pour grenillage des enrobés	m²	183	10,49	1 919,67	1 919,67		
TOTAL TRAVAUX DE VOIRIE					46 770,41	13 763,09		33 007,32
D Assainissement, réseaux ouvrages								
401b	Fourniture et pose de PVC CR8 Ø 200 avec réalisation des tranchées	ML	15	67,68	1 015,20		1 015,20	
407b	Regard avec grille plate 50X50 classe 250	U	1	406,07	406,07		406,07	
409	Mise à niveau de regards de visite et de branchement	U	4	135,36	541,44		541,44	
410	Mise à niveau de bouches à clé	U	4	45,12	180,48		180,48	
411b	Mise à niveau de chambres télécom L1T	U	4	135,36	541,44		541,44	
TOTAL ASSAINISSEMENT, RESEAUX OUVRAGES					2 684,63		2 684,63	
F Maçonneries, clôtures, bordures et pavages								
601	Dépose de bordures	ML	58	7,90	458,20			458,20
603	Démolition de maçonnerie	M3	47	112,80	5 301,60			5 301,60
604b	Bordures T2 en béton préfabriqué	ML	41	27,07	1 109,87	1 109,87		
604c	Bordures A2 en béton préfabriqué	ML	77	27,07	2 084,39	2 084,39		
604m	Bordure CC2 en béton préfabriqué	ML	22	50,76	1 116,72	1 116,72		
605n1	Séparateurs 30 x 14 cm avec vue de 6 cm coulés en place quantité < 100 m	ML	23	25,94	596,62			596,62
615b	Béton désactivé ép 0,12m	m²	165	55,27	9 119,55			9 119,55
TOTAL MACONNERIES, CLOTURES, BORDURES ET PAVAGES					19 786,95	4 310,98		15 475,97
MONTANT VRD TOTAL HT					78 672,35	20 287,63	2 684,63	55 700,09

OPTION - CHEMINEMENT

N° de Prix	Désignation des travaux	U.	QTE.	P.U.	TOTAL H.T.	Répartition financière		
						Compétence	Hors Compétence	VOIE VERTE
VRD						MACS	Commune	MACS
B <u>Préparations, terrassements, remblaiement et graves</u>								
201	Piquetage et implantation	M²	600	0,56	336,00	336,00		
204	Décapage et préparation du terrain	M²	300	2,80	840,00	840,00		
208	Mise à niveau des accotements	ML	300	2,10	630,00	630,00		
215	Terre végétale	M²	45	30,00	1 350,00		1 350,00	
TOTAL LOCATIONS					3 156,00	1 806,00	1 350,00	
C <u>Travaux de voirie</u>								
302a	Grave 0/60 tonnage <100T	T	39	24,82	967,98	967,98		
303a	Grave 0/31,5 sous chaussée	T	19	24,82	471,58	471,58		
303d	Grave 0/20 pour reprofilage sous trottoirs	T	136	31,58	4 294,88	4 294,88		
304b	Rabotage de chaussée sur toute la largeur	M²	206	5,30	1 091,80	1 091,80		
324	Grave 0/6 de Saint Martin d'Oney	T	68	42,86	2 914,48	2 914,48		
TOTAL TRAVAUX DE VOIRIE					9 740,72	9 740,72		
F <u>Maçonneries, clôtures, bordures et pavages</u>								
609	Démolition de clôture	ML	295	11,28	3 327,60		3 327,60	
614a	Fourniture et pose de murets de soutènement en bois type berlinoise hauteur 0,40	M3	295	67,68	19 965,60		19 965,60	
TOTAL MACONNERIES, CLOTURES, BORDURES ET PAVAGES					23 293,20		23 293,20	
MONTANT VRD TOTAL HT					36 189,92	11 546,72	24 643,20	

MONTANT TOTAL HT	114 862,27	31 834,35	27 327,83	55 700,09
-------------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------

maîtrise d'œuvre	6 662,50	3 431,66		3 230,84
repérage des réseaux	2 067,00	1 064,65		1 002,35
CSPS	600,00	309,04		290,96
SV	5 107,47	2 630,71		2 476,76
SH	2 334,47	1 202,42		1 132,05
Total études et divers € HT	16 771,44	8 638,48		8 132,96

Total Opération	131 633,71	40 472,83	27 327,83	63 833,05
TVA 20 %	26 326,74	8 094,57	5 465,57	12 766,61
MONTANT TTC	157 960,45	48 567,40	32 793,40	76 599,66

Fonds de concours communal : 50%	
HC TTC	32 793,40
Fond de concours communal HT	20 236,42
TOTAL	53 029,82

Participation MACS	
Financement MACS	20 236,41
TVA	8 094,57
TOTAL	28 330,98

Participation MACS Voie Verte	
Financement MACS	63 833,05
TVA	12 766,61
TOTAL	76 599,66